



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 novembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2006-1536

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-1537

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - 82 298,69 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - 514 854,14 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 - 11 414,97 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 37 - 953 185,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 42 et la liste des embauches de personnel temporaire numéro 37 :

| Numéro de la liste               | Description                      | Montant       | Période               |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 43               | Pièces de comptes à payer        | 82 298,69 \$  | 23 au 27 octobre 2006 |
| Liste PD numéro 43               | Pièces de comptes à payer        | 514 854,14 \$ | 23 au 27 octobre 2006 |
| Liste des réquisitions numéro 42 | Pièces de comptes à payer        | 11 414,97 \$  | 23 au 27 octobre 2006 |
| Liste des embauches numéro 37    | Embauche de personnel temporaire | 953 185,60 \$ | 2 au 20 octobre 2006  |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1538** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - 68 674,93 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 491 487,18 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 10 040,74 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 38 - 162 299,34 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 44, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 43 et la liste des embauches de personnel temporaire numéro 38 :

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>               | <b>Montant</b> | <b>Période</b>                |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Liste PA numéro 44               | Pièces de comptes à payer        | 68 674,93 \$   | 30 octobre au 3 novembre 2006 |
| Liste PD numéro 44               | Pièces de comptes à payer        | 491 487,18 \$  | 30 octobre au 3 novembre 2006 |
| Liste des réquisitions numéro 43 | Pièces de comptes à payer        | 10 040,74 \$   | 30 octobre au 3 novembre 2006 |
| Liste des embauches numéro 38    | Embauche de personnel temporaire | 162 299,34 \$  | 23 au 27 octobre 2006         |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1539** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-40 - 275 534,71 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 OCTOBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-40 d'un montant total de 275 534,71 \$ pour la période du 19 au 25 octobre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1540** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-41 - 494 180,47 \$ - PÉRIODE DU 26 OCTOBRE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-41 d'un montant total de 494 180,47 \$ pour la période du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1541** **REJET DES SOUMISSIONS - 2006 SP 196 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS SPÉCIALISÉS ET ÉCRANS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour la location de micro-ordinateurs spécialisés et écrans et que deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites du dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a négocié de gré à gré avec trois firmes pour le financement des équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une réévaluation du devis, deux changements technologiques sont apparus sur le marché qui font en sorte que les produits demandés dans le devis seront désuets à la fin de l'année 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 196.

Adoptée

**CE-2006-1542** **SOUSSION 2006 SI 221 - MP REPRODUCTIONS INC. - NUMÉRISATION DE PLANS - SERVICE D'URBANISME - 53 276,98 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme MP Reproductions inc., 1030, rue Cheneville, Montréal, Québec, H2Z 1V8, un contrat pour la reproduction de façon numérique des plans de la Division permis et gestion du développement du Service d'urbanisme, au montant unitaire de 0,175 \$/pi<sup>2</sup>, pour un montant total de 53 276,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 octobre 2006, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|-----------------|--------------|---|
| 61220-419-52717 | 50 471,70 \$ | Hull - Permis et gestion du développement - Autres prof. / Adm. |
| 04-13493        | 2 805,28 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                                      |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1543** **SOUSSION 2006 SP 245 - LITHO MILLE-ILES LTÉE - IMPRESSION DE PUBLICATIONS DE LA PROGRAMMATION CULTURE ET LOISIRS - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 180 661,11 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Litho Mille-Iles Ltée, 355, rue Georges VI, Terrebonne, Québec, J6Y 1N9, pour l'impression de publications de la programmation Culture et Loisirs soit les publications hiver 2007, printemps-été 2007 et automne 2007, pour un montant approximatif de 180 661,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2007 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|-----------------|--------------|---|
| 70020-344-52718 | 54 896,97 \$ | Programmes culture et loisirs<br>- Impression / Diffusion |
| 04-13593        | 1 240,27 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne                                |
| 04-13493        | 3 120,18 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                                |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1544** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 - 82 519,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 d'un montant total de 82 519,16 \$ pour la période du 14 au 20 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1545** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 - 106 280,22 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 d'un montant total de 106 280,22 \$ pour la période du 21 au 27 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1546** **SOUMISSION 2006 SI 275 - DRL BEAUDOIN ÉQUIPEMENT (GROUPE JSV INC.) - ACHAT DE LAMES POUR CHASSE-NEIGE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 37 538,55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme DRL Beaudoin Équipement (Groupe JSV inc.), 30, boulevard de la Seigneurie, Blainville, Québec, J7C 3V5, pour la fourniture de lames pour chasse-neige, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 37 538,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT      | DESCRIPTION                                      |
|-----------------|--------------|--|
| 04-15120        | 20 700,77 \$ | Magasin - Gatineau                               |
| 39800-649-52719 | 14 861,20 \$ | Transport - Atelier mécanique<br>- Autres pièces |
| 04-13493        | 1 976,58 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                       |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1547

**SOUSSION 2006 SP 206 - ROBERT GAUVREAU & FILS CONSTRUCTION LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE ET DES FAÇADES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-RAYMOND - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 174 850,08 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Robert Gauvreau & Fils Construction ltée, 106, montée de la Source, Cantley, Québec, J8V 2T8, selon les items 1.0, 2.0 et 3.0 du bordereau de soumission, pour les travaux de réfection de la toiture et des façade des portes de garage et des murs rideaux au Centre communautaire Saint-Raymond, au montant total de 174 850,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 11-50001-036-52720 | 15 643,41 \$  | Travaux correctifs aux bâtiments 2005<br>- Centre communautaire Saint-Raymond |
| 18-60046-001-52721 | 150 000,00 \$ | Centre communautaire Saint-Raymond<br>- EE - 05-47 - Travaux                  |
| 04-13493           | 9 206,67 \$   | TPS à recevoir - Ristourne  |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 11-50001-022 | 16 513 \$ |           | Travaux correctifs aux bâtiments 2005<br>- Poste de police (Gatineau)         |
| 11-50001-036 |           | 16 513 \$ | Travaux correctifs aux bâtiments 2005<br>- Centre communautaire Saint-Raymond |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1548

**SOUSSION 2006 SP 244 - PAVAGE INTER-CITÉ - LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES AVEC OPÉRATEUR POUR DÉNEIGEMENT (HEURES GARANTIES) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MONTANT ANNUEL GARANTIE DE 26 350,94 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS PLUS DEUX PÉRIODES ADDITIONNELLES D'UNE ANNÉE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Inter-Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la location d'une chargeuse sur roues avec opérateur pour déneigement, dont 125 heures garanties au taux horaire de 210,81 \$/heure incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la présente avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Au premier novembre de chaque année à compter de 2008, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que défini à l'article 10 du cahier des charges particulières.

Les fonds à cette fin, pour la saison 2006/2007 au montant approximatif de 26 350,94 \$, seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire 02-31310-441 - Enlèvement de la neige.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2007 à 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1549**

**SOUSSION 2006 S1 256 - CARLE FORD INC. - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 1/4 TONNE À QUATRE ROUES MOTRICES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 27 796,96 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, un contrat pour la fourniture d'une camionnette ¼ tonne à quatre roues motrices, au montant de 27 796,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION                        |
|--------------------|--------------|------------------------------------|
| 18-60057-001-52722 | 26 333,32 \$ | Achat de camionnette - Camionnette |
| 04-13493           | 1 463,64 \$  | TPS à recevoir - Ristourne         |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT        | CRÉDIT       | DESCRIPTION   |
|-----------|--------------|--------------|---|
| 19110-991 | 26 333,32 \$ |              | Auto-assurance // Dommages-intérêts                                   |
| 03-10110  |              | 26 333,32 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. // Dommages-intérêts |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1550**

**ACQUISITION - LOT NUMÉRO 3 419 811 - BOULEVARD LA VÉRENDRYE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de bouclage de l'aqueduc sur le boulevard la Vérendrye sont nécessaires et prévus;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des travaux prévus seront faits sur le lot numéro 3 419 811;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 3 419 811 appartient au ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a transmis son accord pour vendre ce lot à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre du ministère des Transports du Québec et autorise l'acquisition du lot numéro 3 419 811 du cadastre du Québec, et ce, pour la somme de 100 \$ plus les taxes applicables, le tout nécessaire au bouclage de l'aqueduc sur le boulevard la Vérendrye.

De plus, ce comité mandate M<sup>e</sup> Denis Mathieu, notaire, pour préparer l'acte d'acquisition aux fins de la présente et accorde à ce mandat un montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié en rapport à l'acquisition du lot numéro 3 419 811.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT     | DESCRIPTION                              |
|-----------|-------------|--|
| Futur FDI | 107,95 \$   | Terrain – Lot numéro 3 419 811           |
| Futur FDI | 1 786,74 \$ | Honoraires professionnels & autres frais |
| 04-13493  | 105,31 \$   | TPS à recevoir – Ristourne               |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT       | CRÉDIT      | DESCRIPTION   |
|-----------|-------------|-------------|---|
| 30120-411 | 1 894,69 \$ |             | Ingénierie // Serv. prof. et génie                                    |
| 03-10110  |             | 1 894,69 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. // Dommages-intérêts |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1551

**SOUMISSION 2006 SI 217 - GROUPE GAUTHIER BIANCAMANO BOLDOC - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - LIGNES DIRECTRICES POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE - SERVICE D'URBANISME - 44 500 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 3T6, pour la prestation de services d'experts-conseils en urbanisme afin d'identifier les lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville et de valider et de bonifier celles-ci dans le cadre d'un processus de consultation pour un montant de 44 500 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 septembre 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2006-1214.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|-----------------|--------------|--|
| 61493-411-52723 | 42 156,87 \$ | Fonds de redéveloppement<br>- Serv. prof. et génie |
| 04-13493        | 2 343,13 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                         |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|-----------|-----------|-----------|---|
| 61493-999 | 42 157 \$ |           | Fonds de redéveloppement // Autres                  |
| 61493-411 |           | 42 157 \$ | Fonds de redéveloppement<br>// Serv. prof. et génie |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1552

**MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB DE BUCKINGHAM - UTILISATION DU STATIONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et les Chevaliers de Colomb de Buckingham se sont entendus et s'entendront par un protocole d'entente sur l'utilisation du stationnement du 480, rue des Pins afin de répondre aux besoins des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb de Buckingham désire refaire le lignage de leur stationnement situé au 480, rue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb de Buckingham ont demandé à la Ville de financer les travaux de lignage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, par le biais du budget discrétionnaire de la conseillère Jocelyne Houle, accepte de verser aux Chevaliers de Colomb de Buckingham un montant maximal de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives se rapportant au lignage du stationnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une contribution maximale de 1 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de Buckingham, sur présentation de pièces justificatives, pour les travaux de lignage au 480, rue des Pins, stationnement des Chevaliers de Colomb de Buckingham.

Le trésorier est autorisé à verser cette contribution aux Chevaliers de Colomb de Buckingham sur présentation d'une pièce de comptes à payer produite par le Centre de services Buckingham.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT  | DESCRIPTION   |
|-----------|----------|---|
| 71497-971 | 1 000 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>- Aménagement contributions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

| POSTE     | DÉBIT    | CRÉDIT   | DESCRIPTION   |
|-----------|----------|----------|---|
| 71497-692 | 1 000 \$ |          | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>- Aménagement // Équip. non-capitalisable |
| 71497-971 |          | 1 000 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>- Aménagement // Contributions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1553

**SUBVENTION DE 1 015 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 015 \$ à l'ordre du Centre alimentaire Aylmer à l'attention de madame Donna Lévesque, 57, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour le magasin-partage de Noël 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 11418-972    | 100 \$         | Marc Bureau – Maire subventions                            |
| 11406-972    | 50 \$          | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions             |
| 11416-972    | 25 \$          | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions               |
| 11415-972    | 50 \$          | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions           |
| 11414-972    | 50 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions           |
| 11413-972    | 100 \$         | Richard Côté - de Bellevue subventions                     |
| 11412-972    | 25 \$          | Joseph De Sylva - du Versant subventions                   |
| 11411-972    | 50 \$          | Luc Angers - des Promenades subventions                    |
| 11410-972    | 50 \$          | Denis Tassé - des Riverains subventions                    |
| 11409-972    | 40 \$          | Simon Racine - de Limbour subventions                      |
| 11405-972    | 25 \$          | Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11404-972    | 50 \$          | Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions                   |
| 11401-972    | 200 \$         | Frank Thérien - d'Aylmer subventions                       |
| 11402-972    | 200 \$         | André Laframboise - de Lucerne subventions                 |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1554

**SUBVENTION DE 190 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 190 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais à l'attention de madame Tina De Luca, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour l'organisation de leur fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION  |
|-----------|---------|--|
| 11418-972 | 50 \$   | Marc Bureau – Maire subventions                    |
| 11406-972 | 50 \$   | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions     |
| 11412-972 | 50 \$   | Joseph De Sylva - du Versant subventions           |
| 11407-972 | 40 \$   | Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1555**      **SUBVENTION DE 100 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright à l'attention de monsieur André Boyer, président du conseil d'administration, 2425-A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                           |
|-----------|---------|---------------------------------------|
| 11409-972 | 100 \$  | Simon Racine - de Limbour subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1556**      **SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB OPTIMISTE DE POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club optimiste de Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Schryer, C. P. 82037, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour la production du bulletin 2006-2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                             |
|-----------|---------|---|
| 11411-972 | 250 \$  | Luc Angers - des Promenades subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1557**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention dans le cadre de la sixième édition du téléthon qui se déroulera le 3 décembre 2006 pour les paniers de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972    | 250 \$         | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions   |
| 11416-972    | 250 \$         | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1558**      **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du club de l'âge d'or Saint-Jean-de-Brébeuf à l'attention de monsieur Gérald Strévez, président, 1367, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour la célébration de leur 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                      |
|--------------|----------------|---|
| 11418-972    | 100 \$         | Marc Bureau - Maire subventions         |
| 11410-972    | 200 \$         | Denis Tassé - des Riverains subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1559**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DES AÎNÉS L'ESCALE SAINT-ROSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du club des aînés L'Escale St-Rosaire à l'attention de monsieur Roger Potvin, président, C. P. 82036, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour la célébration de leur 20<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                             |
|-----------|---------|---|
| 11411-972 | 200 \$  | Luc Angers - des Promenades subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1560**     **SUBVENTION DE 500 \$ - PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ELECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Michel Brière, président de Famille-Secours, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisme Famille-Secours.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 500 \$  | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1561**     **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLMEYER - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer à l'attention de monsieur Marcel Rainville, 94, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 3P4, à titre de subvention pour la 11<sup>e</sup> parade du Père Noël qui aura lieu le 24 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                |
|-----------|---------|--|
| 11418-972 | 100 \$  | Marc Bureau - Maire subventions            |
| 11411-972 | 25 \$   | Luc Angers - des Promenades subventions    |
| 11404-972 | 50 \$   | Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions   |
| 11402-972 | 163 \$  | André Laframboise - de Lucerne subventions |
| 11401-972 | 162 \$  | Frank Thérien - d'Aylmer subventions       |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1562**      **SUBVENTION DE 50 \$ - CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club des petits déjeuners du Québec, École de la Traversée, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 22 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11414-972    | 50 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1563**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Saint-Mathieu à l'attention de madame Andrée Lalonde, 240, boulevard de l'Hôpital, app. 25, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour la célébration du 90<sup>e</sup> anniversaire de trois de leurs membres actifs qui aura lieu le 16 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                      |
|--------------|----------------|---|
| 11410-972    | 100 \$         | Denis Tassé - des Riverains subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1564**      **SUBVENTION DE 800 \$ - ACTION-QUARTIERS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - ALAIN PILON ET PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Action-Quartiers à l'attention de madame Nadia Laviolette, coordonnatrice, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour la fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|----------------|--|
| 11405-972    | 600 \$         | Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11404-972    | 200 \$         | Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions                   |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1565**      **SUBVENTION DE 2 150 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 150 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull à l'attention de monsieur Paul Duval, président, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour l'achat d'équipement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                      |
|--------------|----------------|---|
| 11408-972    | 2 150 \$       | Denise Laferrière - de Hull subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 71488-692    | 2 150 \$     |               | Denise Laferrière - de Hull<br>- Aménagement<br>// Equip. non-capitalisable |
| 11408-972    |              | 2 150 \$      | Denise Laferrière - de Hull<br>// Subventions                               |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1566**      **SUBVENTION DE 2 392,95 \$ - PAROISSE NOTRE-DAME-DES-NEIGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 392,95 \$ à l'ordre de la Paroisse Notre-Dame-des-Neiges à l'attention de monsieur André Desrosiers, 3, rue Donat-Saint-Amour, Gatineau, Québec, J8M 1B6, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11416-972    | 2 392,95 \$    | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 11416-694    | 1 667,32 \$  |               | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>// Articles promotionnels |
| 11416-972    |              | 1 667,32 \$   | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>// Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1567**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-1601

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION MICHEL PETIT - 16 NOVEMBRE 2006 - 1 375 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier, messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Pierre Phillion, Simon Racine, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer à une activité le 16 novembre 2006, au profit de la Fondation Michel Petit.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 375 \$ à l'ordre de la Fondation Michel Petit, 400, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                 |
|--------------|----------------|--|
| 11416-972    | 125 \$         | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions       |
| 11415-972    | 125 \$         | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions   |
| 11414-972    | 125 \$         | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions   |
| 11413-972    | 125 \$         | Richard Côté - de Bellevue subventions             |
| 11409-972    | 125 \$         | Simon Racine - de Limbour subventions              |
| 11407-972    | 125 \$         | Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions |
| 11406-972    | 125 \$         | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions     |
| 11404-972    | 125 \$         | Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions           |
| 11403-972    | 125 \$         | Alain Riel - de Deschênes subventions              |
| 11402-972    | 125 \$         | André Laframboise - de Lucerne subventions         |
| 11401-972    | 125 \$         | Frank Thérien - d'Aylmer subventions               |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 11407-694    | 95 \$        |               | Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier // Articles promotionnels |
| 11407-972    |              | 95 \$         | Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier // Subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1568**

**SOUMISSION 2006 SP 239 - 2757-9002 QUÉBEC INC. - SPÉCIALITÉS S.V.R. - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 97 232,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 2757-9002 Québec inc. – Spécialités S.V.R., 136, rue Chevrefils, Châteauguay, Québec, J6J 4X6, pour la fourniture de compteurs d'eau au montant total de 97 232,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|-----------------|--------------|--|
| 41331-521-52724 | 92 112,66 \$ | Installation de compteurs d'eau entr. rép. / Infr. |
| 04-13493        | 5 119,74 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                         |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1569** **SOUMISSION 2006 SP 238 - PLOMBERIE G. & R. ST-CYR LTÉE - 3874575 CANADA INC. - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 133 093,61 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Plomberie G. & R. St-Cyr ltée – 3874575 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des secteurs de la Ville de Gatineau (lots 1 à 3), selon les prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 133 093,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|-----------------|---------------|--|
| 41331-521-52725 | 126 085,61 \$ | Installation de compteurs d'eau entr. rép. - Infr. |
| 04-13493        | 7 008,00 \$   | TPS à recevoir - Ristourne                         |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1570** **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CHRISTINE ST-JEAN AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF/PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif/perception à la cour municipale, Services juridiques, (poste numéro 050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Christine St-Jean, au poste de commis administratif/perception à la cour municipale, Services juridiques.

Madame Christine St-Jean est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme St-Jean sera celui de la classe V, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de trois mois de madame Lise Lapierre au poste de commis administratif au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs prévue le 21 novembre 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1571**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SUZANNE LAPRISE AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE À LA COUR MUNICIPALE, SECTION AUDITION ET JUGEMENT, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique à la cour municipale, section audition et jugement, Services juridiques, (poste numéro N-2005-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Suzanne Laprise, au poste de commis technique à la cour municipale, section audition et jugement, Services juridiques.

Madame Suzanne Laprise est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Laprise sera celui de la classe 03, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de trois mois de madame Marilou Lafrenière au poste de secrétaire au Service du greffe, Services juridiques prévue le 5 décembre 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1572**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR STÉPHANE JOMPHE AU POSTE DE POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Stéphane Jomphe au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

M. Jomphe sera assujetti à une période d'essai de six mois compte tenu qu'il n'a pas complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective.

Cet engagement est conditionnel à ce que la période d'essai de douze mois de monsieur Marc Laviolette au poste de lieutenant, prévue le 30 août 2007 soit complétée.

Le salaire de M. Jomphe est établi selon la convention collective des pompiers de Gatineau, soit le salaire de pompier 4<sup>e</sup> classe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1573**     **ENGAGEMENT DE MONSIEUR RÉJEAN BÉRUBÉ AU POSTE DE POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement de monsieur Réjean Bérubé au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

M. Bérubé ne sera pas assujéti à une période d'essai compte tenu qu'il a complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective.

Cet engagement est conditionnel à ce que la période d'essai de douze mois de monsieur François Leduc au poste de lieutenant, prévue le 8 septembre 2007 soit complétée.

Le salaire de M. Bérubé est établi selon la convention collective des pompiers de Gatineau, soit le salaire de pompier 4<sup>e</sup> classe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1574**     **OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MADAME STÉPHANIE THÉRIAULT, PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS, C.A.U. 911 TEMPORAIRE AU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Thériault, préposée aux communications, C.A.U. 911 temporaire au Service de police a déposé une demande de congé parental à compter du 17 décembre 2006, et ce, jusqu'au 16 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Stéphanie Thériault, préposée aux communications, C.A.U. 911 temporaire au Service de police, un congé parental à compter du 17 décembre 2006, et ce, jusqu'au 16 décembre 2007.

Adoptée

**CE-2006-1575\***     **MODIFICATION À L'ANNEXE C DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS - EMPLOYÉS SALARIÉS À HORAIRE VARIABLE - BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé une nouvelle convention collective le 23 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont négocié, à l'annexe C de la convention collective, de nouvelles conditions de travail applicables aux salariés de bibliothèque à horaire variable;

**CONSIDÉRANT QUE** deux employés de l'ex-Ville de Masson-Angers recevaient, en vertu de l'article 3 de l'annexe C, une compensation de 6,5 % à titre de congé de maladie, et ce, depuis le 23 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties suite à des pourparlers ont convenu de maintenir un acquis afin que ces employés puissent continuer de bénéficier d'une banque de congés de maladie, et ce, selon les modalités prévues à la lettre d'entente BLC-06-15 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1576

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR LOUIS TARDIF AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - PROJETS ET SOUTIEN TECHNIQUE AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – projets et soutien technique au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Louis Tardif, au poste de chef de division – projets et soutien technique au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Louis Tardif est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de M. Tardif sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 6, échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration Édifices – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1577

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC - NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 43-2003 - 18, AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 18, avenue Gatineau, notamment l'entreposage illégal de divers équipements tels que remorque, pelle mécanique, tracteur de ferme, remorqueuse, mini autobus, plusieurs voitures hors d'état de fonctionnement (carcasses) ainsi que la présence de divers débris, ferrailles et pneus;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de cet immeuble contreviennent au règlement de zonage numéro 502-2005 et au règlement numéro 43-2003 concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau et exercent un usage de type entreposage industriel dans une zone résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** trois avis ont été signifiés auprès des contrevenants afin de faire cesser l'entreposage des divers équipements, des véhicules hors d'état de fonctionnement (carcasses) ainsi que retirer divers débris, ferrailles et pneus;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune mesure appropriée n'a été entreprise par les contrevenants dans le but de se conformer à la réglementation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure du Québec afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 502-2005 et du règlement numéro 43-2003 concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la propriété située au 18, avenue Gatineau et plus particulièrement de faire cesser l'entreposage illégal et de procéder au nettoyage du terrain.

Adoptée

---

**JOSEPH DE SYLVA**  
Vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif